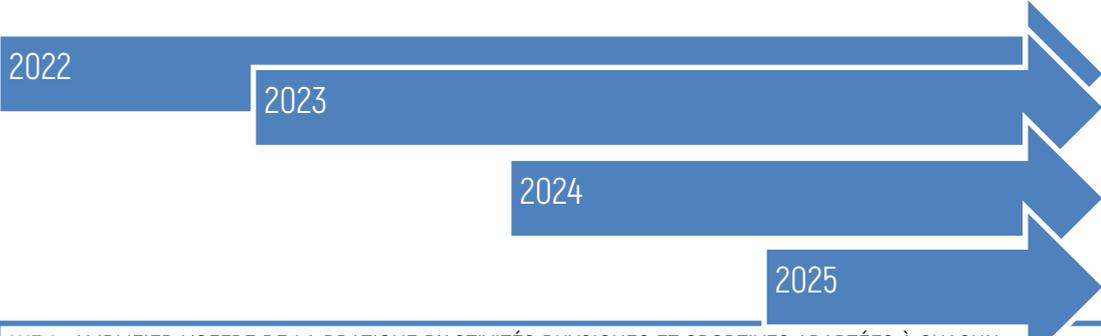




COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
**SPORT ADAPTÉ**  
TARN ET GARONNE  
**PROJET SPORTIF 2022/2025**

## Table des matières

<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>2. POLITIQUE FEDERALE</b>	<b>3</b>
2.1. Délégation de mission de service public	3
2.2. Orientations ministérielles	3
2.2.1. Contrat de délégation	3
2.2.2. Contrat d'engagement républicain	4
2.2.3. Création de l'agence nationale du Sport	4
2.3. Priorités fédérales	5
2.4. La FFSA en chiffres	6
<b>3. ETAT DES LIEUX ET ANALYSE CDSA 82</b>	<b>6</b>
3.1. Contexte territorial, politique médico-sociale et sportive locale	6
3.2. Fonctionnement et organisation	7
3.2.1. Ressources humaines	7
3.2.2. Organigramme	8
3.2.3. Le CDSA charnière de la déclinaison du projet fédéral	9
3.2.4. Missions, secteurs et activités principales	9
3.2.5. Associations	12
3.2.6. Licenciés	13
<b>4. STRATEGIE GENERALE</b>	<b>14</b>
4.1. Analyse des besoins	14
4.1.1. Le secteur médico-social	14
4.1.2. Le secteur Jeune	14
4.1.3. L'inclusion	14
4.2. Les axes stratégiques	14
<b>5. PLANIFICATION</b>	<b>12</b>
	
<div style="border: 1px solid blue; padding: 10px;"> <p><b>AXE 1 : AMPLIFIER L'OFFRE DE LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES ADAPTÉES À CHACUN</b></p> <p><b>AXE 2 : FAVORISER L'ENGAGEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL, PSYCHIQUE ET/OU PRÉSENTANT DES TSA, DANS LA PRISE DE RESPONSABILITÉ AU SEIN DE LA VIE ASSOCIATIVE FÉDÉRALE</b></p> <p><b>AXE 3 : RÉUSSIR L'HÉRITAGE PARTAGÉ DES GLOBAL GAMES 2023 ET DES JEUX PARALYMPIQUES 2024</b></p> </div>	
<b>6. COMMUNICATION</b>	<b>17</b>

## 1. INTRODUCTION : LE HANDICAP EN FRANCE

La « Loi Handicap » de 2005 définit le Handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

12 millions de français sur 65 millions sont touchés par un handicap. Parmi eux, 80% ont un handicap invisible, 1,5 millions sont atteints d'une déficience visuelle et 850 000 ont une mobilité réduite. Ainsi l'INSEE estime que:

- 13,4% ont une déficience motrice,
- 11,4% sont atteints d'une déficience sensorielle,
- 9,8% souffrent d'une déficience organique,
- 6,6% sont atteints d'une déficience intellectuelle ou mentale,
- 2 à 3% de la population utilise un fauteuil roulant.

## 2. POLITIQUE FEDERALE

### 2.1. Délégation de mission de service public

Les fédérations sportives, constituées sous la forme associative, ont pour objet l'organisation d'une ou plusieurs disciplines sportives, dont elles gèrent la pratique, de l'activité de loisir au sport de haut niveau.

Plusieurs types de fédérations peuvent être distingués :

- les fédérations unisport, au nombre de 92, qui se subdivisent en fédérations olympiques (31) et fédérations non olympiques (61) ;
- les fédérations multisports, au nombre de 25, au sein desquelles on peut distinguer plusieurs sous-ensembles : les fédérations affinitaires (18), les fédérations agréées sport et handicap (2) et les fédérations sportives scolaires et universitaires (5)

Deux fédérations ont reçu délégation pour organiser la pratique sportive des personnes en situation de handicap : Fédération Française Handisport pour les personnes en situation de handicap physique ou sensoriel et la Fédération Française du Sport Adapté pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique.

### 2.2. Orientations ministérielles

#### 2.2.1. Contrat de délégation

La délégation est, après l'agrément, l'étape supérieure dans le degré de reconnaissance des fédérations sportives par l'État. Seules peuvent être « délégataires », les fédérations qui ont, au préalable, reçu l'agrément délivré par le ministre chargé des Sports prévu à l'article L.131-8 du code du sport.

Au regard des éléments présentés par la Fédération Française du Sport Adapté, notamment le dossier de demande de délégation adressé en date du 27/09/2021 et le plan détaillé de sa stratégie nationale la délégation suivante lui est accordée :

Conformément à l'arrêté du 31 mars 2022 du Ministère des Sports, la délégation de service publica donc été reconduite auprès de la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA) jusqu'au 31 Décembre 2025 pour "Organiser, développer, coordonner et contrôler toutes les disciplines adaptées en référence au public particulier des personnes en situation de handicap mental ou psychique, à l'exception du para surf adapté, du para golf adapté, de la para danse adapté, du para sport boules adapté et du para karaté adapté.

Le contrat de délégation prévoit les conditions dans lesquelles la fédération exerce les prérogatives de puissance publique qui lui sont déléguées et les missions qui lui sont confiées par la loi et le règlement en vigueur. Ce contrat prévoit également les objectifs qui lui sont assignés dans le cadre de ses prérogatives et missions afin de garantir à ses membres et licenciés, notamment, le respect des valeurs de la République, la prévention des violences, la protection de leur intégrité physique et morale, l'équité des compétitions, la démocratie et la probité des organisations

## 2.2.2. Contrat d'engagement républicain

Le Décret n°2021 - 1947 du 31 décembre 2021 précise les modalités d'application de l'article 12 de la Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Toute association bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'état doit souscrire un contrat d'engagement républicain

## 2.2.3. Création de l'agence nationale du Sport

Le 24 avril 2019 : Création d'un groupement d'intérêt public (GIP- gouvernance partagée)

### *L'AGENCE NATIONALE DU SPORT*

*Deux missions principales :*

- 1) La haute performance : l'Agence contribue à accompagner les fédérations vers plus d'excellence dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques en plaçant la cellule athlète – entraîneurs au cœur du dispositif.
- 2) Le développement des pratiques (service du développement fédéral et territorial / service des équipements sportifs) : l'Agence garantit une pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions de personnes d'ici 2024. Elle privilégie les actions visant à corriger les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs.

*L'organisation territoriale de l'Agence Nationale du Sport :*

La loi du 1 août 2019 relative à l'agence nationale du Sport et à diverses dispositions relatives à l'organisation des JO 2024.

- Trois décrets d'application :
  - o Délégué territorial de l'Agence nationale du Sport (DRAJES)
  - o Conférences régionales du Sport, Conférences des financeurs
  - o Contrôle d'un commissaire du Gouvernement et contrôle économique et financier de l'Etat

L'Agence vote chaque année au Conseil d'Administration de décembre :

- Une note relative au Projet sportifs fédéraux pour les fédérations sportives (PSF), déployée par les structures fédérales
- Une note précisant les modalités de mise en œuvre et des directives liées à la mise en place des projets sportifs territoriaux (PST), dans le cadre de la stratégie définie par l'état et la convention d'objectifs et de moyens conclue entre l'agence et le ministère des sports pour 2021 – 2024. Cette note concerne les aides à la professionnalisation, le plan de prévention des noyades, le développement de l'aisance aquatique et les autres types d'aides. L'interlocuteur de l'ANS sur le territoire de la Ligue est la DRAJES.

Le Comité Départemental du Sport Adapté de Tarn et Garonne s'inscrit dans les politiques publiques liées au handicap et participe pleinement à l'inclusion des PSH dans les différents territoires en accompagnant le club et le sportif dans la discipline choisie.

Le ministère a défini une stratégie Nationale Sport et -Handicaps 2020-2024

- Favoriser et faciliter l'accès à une pratique physique et sportive
- Développer et structurer une offre de pratique adaptée aux besoins
- Améliorer la performance aux jeux paralympiques
- Piloter et évaluer

Le Comité Départemental du Sport Adapté de Tarn et Garonne met en place depuis 2014 une politique Sport et Santé.

Dans cet esprit elle concourt à la mise en place de la :

- Stratégie nationale Sport Santé 2019 – 2024, elle s'articule autour de 4 axes :
  - o La promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive
  - o Le développement et le recours à l'activité physique adaptée à visé thérapeutique
  - o La protection de la santé des sportifs et le renforcement de la sécurité des pratiquants
  - o Le renforcement et la diffusion des connaissances sur cette thématique

### 2.3. Priorités fédérales

La FFSA a pour objectifs de :

« Offrir à toute personne handicapée mentale ou psychique, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, la possibilité de vivre la passion du sport de son choix dans un environnement voué à son plaisir, sa performance, sa sécurité et à l'exercice de sa citoyenneté. »

La FFSA oriente son projet sportif fédéral 2022-2025 autour de 3 axes :

#### AXE STRATÉGIQUE 1

Amplifier l'offre de la pratique d'activités physiques et sportives adaptées à chacun

#### AXE STRATÉGIQUE 2

Favoriser l'engagement des personnes en situation de handicap mental, psychique et/ou présentant des TSA, dans la prise de responsabilité au sein de la vie associative fédérale

#### AXE STRATÉGIQUE 3

Réussir l'héritage partagé des Global Games 2023 et des Jeux paralympiques 2024.

Dans l'élan des Jeux Paralympiques de Paris 2024, la FFSA organisera pour la première fois le plus grand évènement sportif les Global Games à Vichy en juin 2023.

## 2.4. La FFSA en Chiffres



## 3. ETAT DES LIEUX ET ANALYSE CDSA 82

### 3.1. Contexte territorial, politique médico-sociale et sportive locale

D'un point de vue national, la région Occitanie est la troisième région de France en nombre de personnes bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). La part d'allocataires s'élève à 4,5% la même qu'en Tarn et Garonne et se situe au-dessus de la moyenne nationale (3,4%).

⇒ En 2021, c'est 1287 places dans les EMS du département pour les adultes.

En ce qui concerne les enfants, c'est plus de 20 pour mille / habitant qui bénéficie de l'AAEH

⇒ En 2021, c'est 286 places dans les EMS du département pour les enfants

⇒ EN 2018, c'est 498 scolarisés dans les dispositifs ULIS école, collège et lycées.

Le taux de pénétration apparaît comme un indicateur intéressant permettant de témoigner de l'impact du sport adapté auprès de personnes en situation de handicap mental, psychique ou TSA accueillies en Établissements et Structures Médico-Sociales (ESMS). Il correspond ainsi au nombre de licences annuelles prises divisé par le nombre d'enfants en IME (Instituts Médico Educatifs) et d'adultes en MAS (Maison d'accueil Spécialisée), FAM (Foyer d'Accueil Médicalisé), Foyer de vie, Foyer hébergement, ESAT (Établissements et Services d'Aide par le travail), ESMS accueillant des personnes relevant du sport adapté.

<b>Ratio de Pénétration</b> (calculé de la façon suivante : nombre de licenciés FFSA / population accueillie en établissements dans la région ou département)						
(Jeunes : accueillis en IME Stat au 1.01.2020) in STATISS 2021						
(Adultes : Accueil adultes en MAS, FAM, Foyer de vie, ESAT au 1er janvier 2020) in STATISS 2021 - Ministère de la Santé						
DEPARTEMENTS	Adultes	Jeunes IME	Total PH	Licenciés FFSA *	Ratio de pénétration	Licences 2021-2022 - FFSA
Ariège (09)	808	227	1 035	186	18,0	* chiffres FFSA sept 2022 <b>Région OCCITANIE</b>
Aude (11)	1981	380	2 361	190	8,0	
Aveyron (12)	1 527	290	1 817	434	23,9	
Gard (30)	2 343	641	2 984	1034	34,7	
Haute-Garonne (31)	4 610	1 066	5 676	2013	35,5	
Gers (32)	1 092	315	1 407	674	47,9	
Hérault (34)	3 837	715	4 552	881	19,4	
Lot (46)	922	215	1 137	449	39,5	
Lozère (48)	2 125	76	2 201	939	42,7	
Hautes-Pyrénées (65)	1 520	356	1 876	866	46,2	
Pyr-Orientales (66)	1 776	423	2 199	460	20,9	
Tarn (81)	2 204	400	2 604	872	33,5	
Tarn & Garonne (82)	1 287	286	1 573	440	28,0	
Ligue				65		
<b>OCCITANIE</b>	<b>26 119</b>	<b>5 390</b>	<b>31 509</b>	<b>9 503</b>	<b>30,2</b>	<b>TOTAL LICENCES</b>
<b>Total national FFSA</b>	<b>270 186</b>	<b>67 937</b>	<b>338 123</b>	<b>56 215</b>	<b>16,6</b>	Alain DEJEAN -Secrétaire Ligue Occitanie

Bien que calculé sur la population recensée dans les ESMS, ce taux de pénétration de 28 % (32,2 % avant COVID), en dessous du taux régional (de 30,2 %) mais supérieur au taux national (de 16,6%), nous montre que le sport adapté semble connu et reconnu au sein des structures médico sociales du département du Tarn et Garonne.

### 3.2. Fonctionnement et organisation

Le CDSA 82 est créé en 1988 et il s'est professionnalisé en 2007 avec l'arrivée d'un Conseiller Technique Fédéral, depuis il n'a cessé de se développer.

2020 a été une année charnière dans la structuration du CDSA 82 :

- Nous avons intégré la Société Coopérative d'Intérêt Collective (SCIC) qui gère le complexe sportif EntreForm. Cette SCIC nous permet de mutualiser des moyens matériels (locaux et matériel sportif) mais également des moyens humains (sportifs et techniques).
- Nous avons également créé le Groupement d'Employeur Sport Santé Handicap 82 (GESSH 82) avec le Comité Départemental Handisport 82 et la Maison Sport Santé, Bouger pour s'en sortir. Ce GE nous permet de mutualiser des emplois en fonction de nos besoins respectifs.

Dans ce contexte et toujours dans le souci de répondre aux besoins de nos sportifs, le CDSA 82 s'est fait accompagner en 2020 par le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) afin de se structurer et de s'adapter au nouveau modèle économique du mouvement sportif associatif.

#### 3.2.1. Ressources Humaines

L'accompagnement du DLA a mis en évidence un besoin d'être guidé dans l'organisation des ressources humaines, c'est pourquoi le CDSA 82 a fait appel au dispositif « Zoom RH » qui a fait apparaître après la phase de diagnostic ses limites de développement du CDSA 82 faute de moyen humain.

A ce jour en tant qu'association sportive, le CDSA 82 se compose :

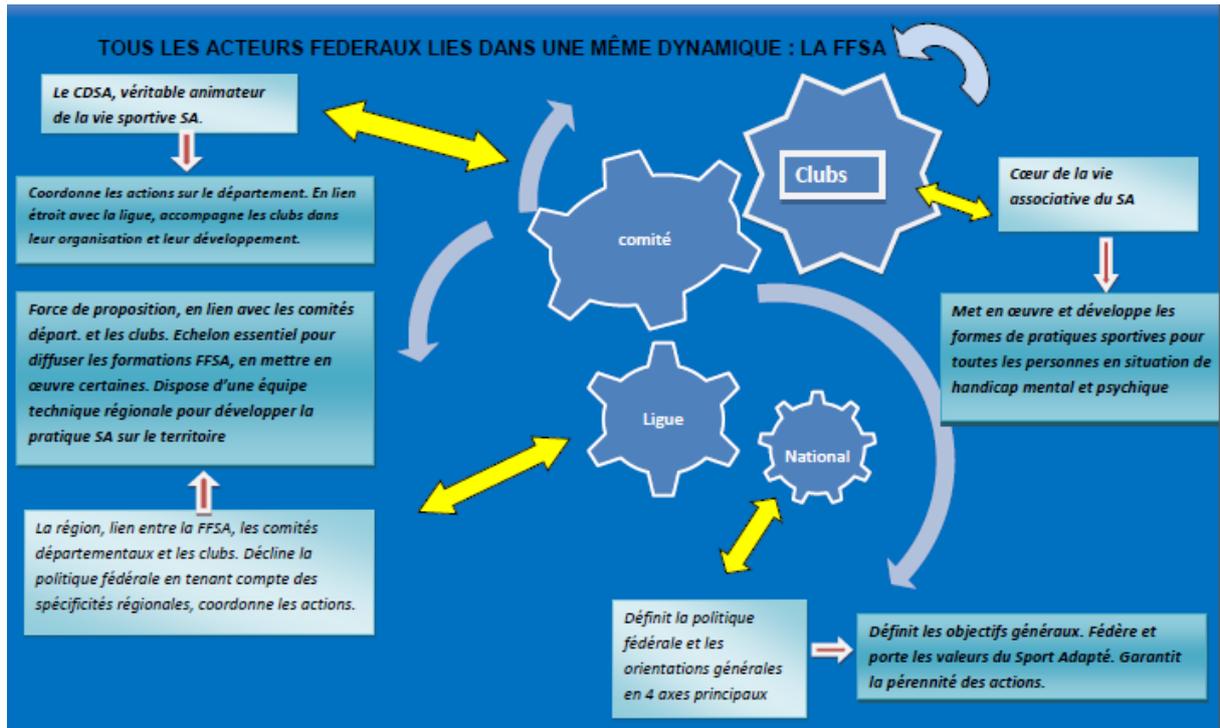
- d'élus formant le comité directeur (9 membres) avec en son sein un bureau composé de 4 membres (Président, Vice-président, Secrétaire et Trésorier) ainsi qu'un médecin.

- d'une technicienne (1 ETP) en charge du développement et qui fait partie de l'Équipe Technique Régionale avec des missions spécifiques dans les disciplines suivantes : Para Basket Adapté, Para Rugby Adapté ainsi que la coordination du programme Sport Adapté Jeune.  
A l'échelon National elle est membre de la Commission Nationale Sportive Para Rugby Adapté ainsi que la Commission Nationale Sport et Autisme pour lesquelles elle intervient tout au long de l'année.
- d'un alternant (1 ETP) chargé de la communication, du partenariat et du soutien à l'organisation des manifestations d'envergure nationale, régionale et départementale.
- d'un agent de développement (0,4 ETP) mis à disposition par le GESSH 82 en charge des séjours sportifs et de l'organisation des championnats de France.
- d'un éducateur sportif (0,15 ETP) mis à disposition par le GESSH 82 pour répondre au besoin d'encadrement renforcé de la pratique.

### 3.2.2. Organigramme



3.2.3. Le CDSA charnière de la déclinaison du projet fédéral



3.2.4. Missions, secteurs et activités principales

En tant qu'organe déconcentré de la FFSA, le Comité a pour mission de décliner la politique fédérale sur l'ensemble du département. Elle est le lien entre la Fédération Française du Sport Adapté, la Ligue et les associations sportives.

Aussi, le Comité a pour mission de coordonner l'ensemble des actions départementales et suite à l'accompagnement du DLA, le CDSA 82 a mis en place une **organisation fonctionnelle** autour de 3 pôles :



- **Pôle développement sportif** notamment l'harmonisation du calendrier sportif.

Parce que toutes les personnes en situation de handicap mental ou psychique ne peuvent actuellement accéder à une pratique d'activité physique et/ou sportive de leur choix, le Comité n'a de cesse de développer des projets, et de promouvoir la mise en place de différentes actions afin de développer une offre sportive adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap mental ou psychique.

Différents secteurs d'activité sont développés spécifiquement pour répondre aux attentes et besoins des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique et favoriser une pratique sportive régulière de qualité :

### ***Activités Motrices***

Ce sont des activités physiques s'adressant aux personnes dont les capacités intellectuelles, psychoaffectives et physiques ne permettent pas de donner sens à une pratique sportive codifiée.

Ces activités s'adaptent, de par leurs formes et leurs contenus, aux capacités des personnes en situation de handicap mental sévère ou profond, avec des limitations sensori-motrices souvent associées, pour qui la médiation au monde par les activités corporelles est essentielle.

Elles mobilisent la motricité du pratiquant, quel que soit son âge, pour lui permettre ainsi :

- ✿ L'adaptation au milieu physique dans un environnement stable ou incertain : activités en rapport avec l'air, l'eau, ....
- ✿ L'adaptation au milieu humain par des actions à visées expressives et esthétiques : arts du cirque, danse, expression corporelle...
- ✿ La revendication de ses capacités : activités athlétiques, de coopération et d'opposition...

Elles sont abordées à travers le jeu, qui revêt une place primordiale dans le développement de l'être humain dès l'enfance. Le jeu permet de solliciter le pratiquant, l'invitant à s'investir dans l'action en lui donnant du sens.

### ***Secteur Non compétitif***

Nous proposons chaque année à nos licenciés une véritable offre sportive complète et variée pour les personnes qui trouvent un intérêt dans la pratique du sport non compétitif. Des sports comme le Sport Boules, l'Escalade, la Boxe, le Judo, le VTT, la danse...

### ***Secteur compétitif***

D'après les données liées aux licences, ce sont 70% de nos licenciés en moyenne qui ont choisi l'option « compétitif », les disciplines les plus pratiquées en compétition dans le Tarn et Garonne sont le Para Athlétisme Adapté, le Para Judo Adapté, le Para Rugby Adapté la Para Pétanque Adapté, le Para Football Adapté et le Para Basket Adapté.

Chaque année le CDSA 82 organise également un championnat de France afin de rendre la pratique compétitive de haut niveau accessible à tous.

### ***Sport Adapté Jeunes (SAJ)***

Ce secteur regroupe les programmes destinés à tous les jeunes en situation de handicap mental et psychique âgés de moins de 21 ans. Le projet SAJ est intégré au projet d'établissement ou au projet du club en contribuant à répondre aux besoins des jeunes, développer leurs compétences physiques, cognitives, psychoaffectives et sociales. Il permet un accès pour tous les jeunes à l'expression de leur citoyenneté, à travers la vie associative sportive

PROGRAMME	« JE DECOUVRE »	« JE JOUE »	« JE M'ENTRAINE »
DETAIL	Offre diversifiée - Créativité, goûts, choix	Projets éducatifs des établissements Pratique régulière - cycles-Approche coopérative <b>Jeux Nationaux SAJ</b>	Compétition - Performance Repérage - Détection Championnats de France

#### ▪ Pôle développement associatif

Le CDSA 82 participe à l'animation du réseau régional des techniciens Sport et Handicap au travers de sa participation active à l'Équipe Technique Régionale (ETR).

Il accompagne au déploiement des politiques Sport et Handicap issue des orientations de l'État, en particulier du Ministères en charge des sports, ainsi que la déclinaison fédérale nationale et régionale.

Il accompagne des associations sportives et leur acteurs (éducateurs, bénévoles, dirigeants...) dans le développement de leur projet associatif.

#### ▪ Pôle innovation sociale (développement socio-sportif)

##### *Sport Adapté et Sport Santé*

La ligue Occitanie Sport Adapté, référencée opérateur régional de santé par l'ARS, s'inscrit dans cette volonté de promouvoir l'activité physique comme outil de prévention auprès des sportifs en situation de handicap mental et/ou psychique. Ainsi elle a établi un plan d'action sur 5 ans, permettant de toucher tous les territoires de la région.

Le Comité est l'acteur principal de cette action sur le département.



Dans le cadre de ce Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) trois axes ont été définis :

- Action 1 : randonnées et marches santé, activités de maintien de l'autonomie ;
- Action 2 : Mise en place de projets APSA intégrés aux projets d'établissements médico-sociaux ;
- Action 3 : Sensibilisation à une pratique régulière d'APSA pour les adhérents de GEM.

Dans le cadre de la reconnaissance de la Ligue Sport Adapté d'Occitanie en tant que Maison Sport Santé, le CDSA 82 s'est engagé en tant que partenaire à promouvoir une pratique régulière de l'activité physique, et la lutte contre la sédentarité en lien avec la prévention primaire (« je suis et je reste en bonne santé ») et de la prévention secondaire et tertiaire (« j'agis pour réduire les impacts de la maladie »).

L'objectif est de contribuer à modifier le comportement des usagers afin d'éviter le développement de pathologies liées à l'inactivité physique et à la sédentarité, et de limiter le risque de perte d'autonomie.

De ce fait le CDSA 82 participe pleinement au maillage territorial des acteurs du sport santé sur le département.

##### *Dispositif Spécifique*

Le CDSA 82 s'attache à déployer les dispositifs suivants :

- Aisance Aquatique
- J'apprends à Nager
- Savoir Rouler à Vélo Adapté

##### *Sport et Autisme / Répit des aidants*

Suite à un besoin identifié, le CDSA 82 poursuit son travail pour l'inclusion des personnes présentant des troubles du spectre autistique (TSA)

- Proposer des créneaux réguliers spécifiques adaptés aux spécificités des TSA
- Proposer des temps de répit pour les aidants
- Proposer des stages multisports pendant les
- Proposer des journées « Autisme Friendly »

De plus, le CDSA 82 est impliqué dans les travaux de la Commission Régionale « Sport et Autisme »

### Séjour Sportif

Le CDSA 82 a à cœur de proposer des séjours sportifs dans le cadre des rencontres inter établissements adaptés aux saisons. Ils permettent de maintenir un lien privilégié entre les sportifs et le contact en dehors du calendrier fédéral.

Les expériences extérieures à la vie en établissement permettent d'observer les critères liés au projet de vie de chacun des participants.

### Accès à la citoyenneté

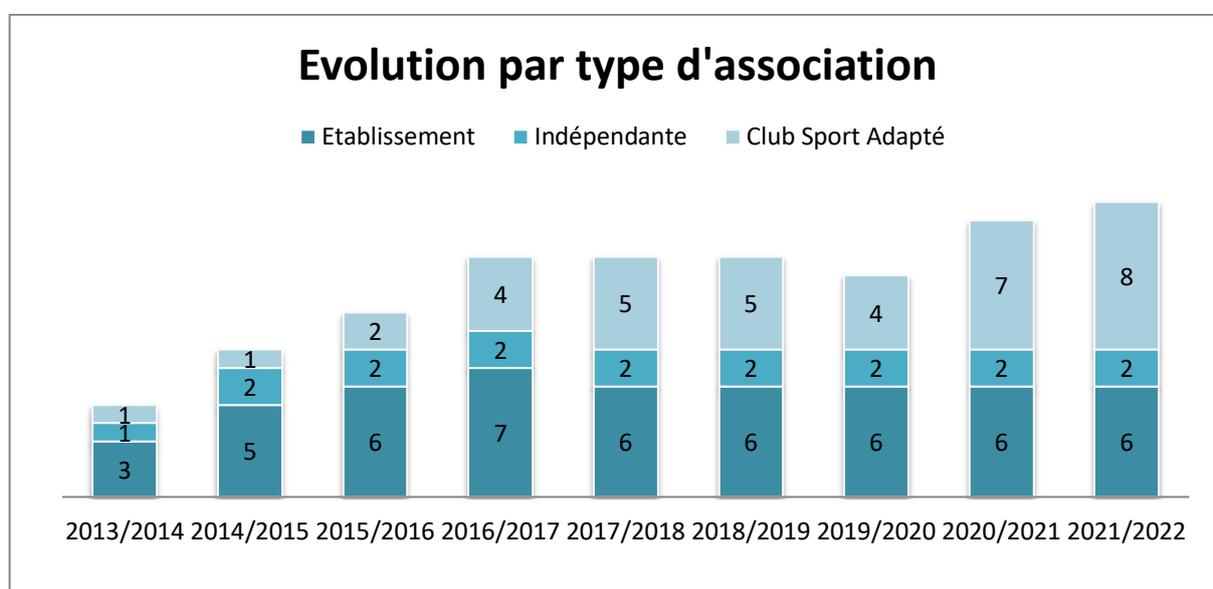
Le pôle innovation sociale est également porteurs de projet inclusif visant l'expression de la citoyenneté des sportifs en situation de handicap :

- Conseil Consultatif des Sportifs
- Implication des sportifs dans les événements d'envergures porté par le CDSA 82 (CF, Trans'Occitanie...)

### 3.2.5. Associations

Le Comité compte 16 associations et se distinguent 3 types d'associations :

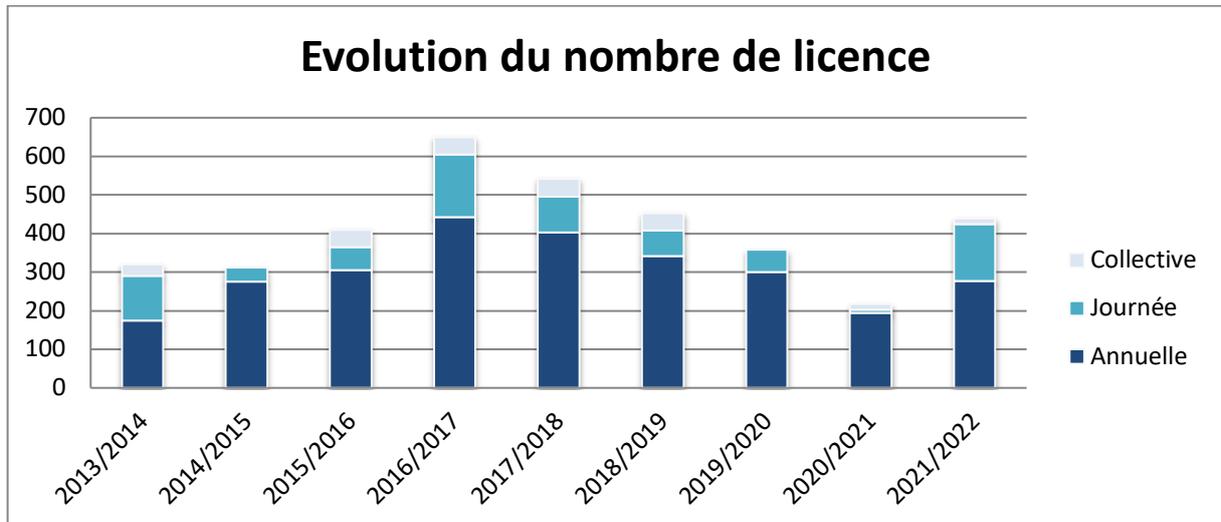
- 🌻 Les clubs sport adapté : proposent des créneaux d'activités à des sportifs en situation de handicap mental ou psychique hors temps institutionnel
- 🌻 Les associations sportives dépendantes d'établissements : concernent principalement les usagers de la structure
- 🌻 Les clubs « ordinaires » affiliés à la FFSA



*NB : Sur 6 associations d'EMS, seulement 3 était actives les 2 dernières saisons liés la crise COVID.*

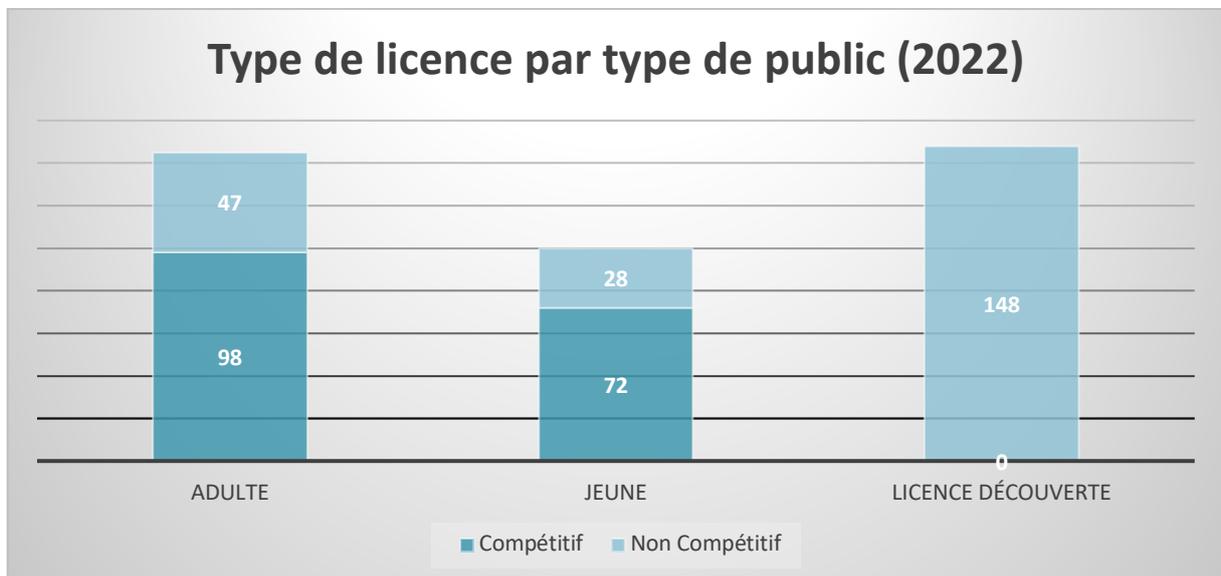
Les associations d'établissement étaient encore majoritaire la saison 2019/2020, la tendance s'est inversée post crise sanitaire, a émergé le besoin des sportifs de se tourner vers le milieu sportif ordinaire afin de pratiquer une activité régulière.

### 3.2.6. Licenciés



Il est intéressant de mettre en relation le nombre de licences et le type de licence.

En effet la crise sanitaire a eu un impact sur notre mouvement fédéral, en 2022 les licences annuelles concernent à 70% les compétiteurs.



On remarque que le secteur non-compétitif est sous représenté mais ce secteur concerne principalement les sportifs dépendants des activités motrices, sportif très fragilisé qui dépendent d'EMS qui ont été fortement impacté par la crise COVID.

## 4. STRATEGIE GENERALE

### 4.1. Analyse et besoin du CDSA

#### 4.1.1. Le secteur médico-social

En 2017, le CDSA 82 était relativement bien connu des EMS, nous avions un programme diversifié auquel chaque usagers des EMS pouvait se retrouver. Aujourd'hui l'impact de la crise sanitaire, nous a fait perdre le lien. Le CDSA 82 doit s'attacher à recréer ce lien.

De même, il en ressort des besoins différents, des attentes particulières pour les sportifs issus d'associations sportives rattachées à des établissements accueillant des handicaps plus lourds tels que les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) ou Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM).

#### 4.1.2. Le secteur Jeune

Ce secteur est bien développé en Tarn et Garonne, néanmoins il concerne principalement la pratique au sein des EMS.

Les jeunes hors établissements, ou scolarisé dans l'éducation nationale sont encore éloignés de l'offre sportive sport adapté notamment les plus jeunes.

#### 4.1.3. L'inclusion

Si l'offre de pratique du Sport Adapté est aujourd'hui principalement tournée vers les associations affiliées au sport adapté, on remarque l'émergence de nouveaux besoins avec de nombreuses sollicitations pour mettre en place de la pratique partagée, et pour que le Sport Adapté soit au service d'une inclusion réussie.

### 4.2. Les Axes Stratégiques

#### AXE STRATÉGIQUE 1

Amplifier l'offre de la pratique d'activités physiques et sportives adaptées à chacun

#### AXE STRATÉGIQUE 2

Favoriser l'engagement des personnes en situation de handicap mental, psychique et/ou présentant des TSA, dans la prise de responsabilité au sein de la vie associative fédérale

#### AXE STRATÉGIQUE 3

Réussir l'héritage partagé des Global Games 2023 et des Jeux paralympiques 2024.

## 4. PLANIFICATION CDSA 2022-2025

AXE 1				
AMPLIFIER L'OFFRE DE LA PRATIQUE D'ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ADAPTEES A CHACUN				
Années	2022	2023	2024	2025
OBJECTIF SPECIFIQUE 1.1	Poursuivre la structuration et le développement d'une offre de pratique diversifiée à la FFSA			
Actions	<p>Développer un calendrier sportif départemental en proposant des rencontres sportives à l'ensemble des sportifs accueillis au Sport Adapté.</p> <p><b>Activité Motrices</b> : relancer la dynamique au sein des EMS</p> <p><b>TSA</b> : une journée spécifique</p> <p><b>Sport Adapté Jeune</b> : programme SAJ + identifier les jeunes hors structures</p> <p><b>Séjour Sportif</b> : 1 par an</p> <p><b>Non compétitif</b></p> <p><b>Championnat de France</b> : 1 CF</p> <p><b>Pratique Partagée</b> : 1 journée adulte</p>	<p>Développer un calendrier sportif départemental en proposant des rencontres sportives à l'ensemble des sportifs accueillis au Sport Adapté :</p> <p><b>Activité Motrices</b> : relancer la dynamique au sein des EMS et organiser la journée nationale des AM.</p> <p><b>TSA</b> : 1 à 2 journées spécifiques</p> <p><b>Sport Adapté Jeune</b> : programme SAJ + stage multisport pour jeunes hors structures</p> <p><b>Séjour Sportif</b> : 1 à 2 /an</p> <p><b>Non compétitif</b></p> <p><b>Championnat de France</b> : 1 CF</p> <p><b>Pratique Partagée</b> : 1 journée adulte et 1 jeune</p>	<p>Développer un calendrier sportif départemental en proposant des rencontres sportives à l'ensemble des sportifs accueillis au Sport Adapté :</p> <p><b>Activité Motrices</b> : proposer un programme spécifique et organiser la journée nationale des AM.</p> <p><b>TSA</b> : 2 journées spécifiques</p> <p><b>Sport Adapté Jeune</b> : programme SAJ + stage multisport pour jeunes hors structures</p> <p><b>Séjour Sportif</b> : 2 à 3 /an</p> <p><b>Non compétitif</b></p> <p><b>Championnat de France</b> : 1 CF</p> <p><b>Pratique Partagée</b> : 1 à 2 adultes et 1 à 2 jeunes</p>	<p>Développer un calendrier sportif départemental en proposant des rencontres sportives à l'ensemble des sportifs accueillis au Sport Adapté :</p> <p><b>Activité Motrices</b> : proposer un programme spécifique et organiser la journée nationale des AM.</p> <p><b>TSA</b> : 3 journées spécifiques</p> <p><b>Sport Adapté Jeune</b> : programme SAJ + programme jeune hors structures</p> <p><b>Séjour Sportif</b> : offre diversifiée et complète (jeune et adulte mer/campagne/ montagne)</p> <p><b>Non compétitif</b></p> <p><b>Pratique Partagée</b> : secteur de pratique à part entière</p>
Indicateurs d'évaluations	Nombre de rencontres inscrites au	Nombre de rencontres inscrites	Nombre de rencontres inscrites	Nombre de rencontres inscrites au

	calendrier départemental et régional. Nombre de journée par secteur de pratique Nombre de sportifs participants aux journées	au calendrier départemental et régional. Nombre de journée par secteur de pratique Nombre de sportifs participants aux journées	au calendrier départemental et régional. Nombre de journée par secteur de pratique Nombre de sportifs participants aux journées	calendrier départemental et régional. Nombre de journée par secteur de pratique Nombre de sportifs participants aux journées
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 1.2</b>	<b>Augmenter les capacités d'accueils dans les clubs de toutes personnes souhaitant pratiquer à la FFSA</b>			
<b>Actions</b>	Accompagner les associations à la création d'associations, de club Sport Adapté.  Organiser des formations en lien avec l'OF de la Ligue	Accompagner les associations à la création d'associations, de club Sport Adapté.  Organiser des formations en lien avec l'OF de la Ligue	Accompagner les associations à la création d'associations, de club Sport Adapté.  Organiser des formations en lien avec l'OF de la Ligue	Accompagner les associations à la création d'associations, de club Sport Adapté.  Organiser des formations en lien avec l'OF de la Ligue
<b>Indicateurs d'évaluations</b>	Nombre de clubs d'associations créées. Nombre de formation fédérale portée Nombre d'éducateur sportif formé	Nombre de clubs d'associations créées. Nombre de formation fédérale portée Nombre d'éducateur sportif formé	Nombre de clubs d'associations créées. Nombre de formation fédérale portée Nombre d'éducateur sportif formé	Nombre de clubs d'associations créées. Nombre de formation fédérale portée Nombre d'éducateur sportif formé
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 1.3</b>	<b>Renforcer les liens avec les clubs et comité des fédérations homologues</b>			
<b>Actions</b>	Recensement auprès des clubs et Comités homologues de la pratique sport et handicap mental Réflexion sur les partenariats déjà existant.	Organisation d'une journée promotionnelle en lien avec les clubs/comités homologues. Réactualisé les partenariats déjà établies (conventions CDSA / CD Homologue)	Organisation d'une ou 2 journées promotionnelles en lien avec les clubs/comités homologues. Formaliser les partenariats (convention)	Organisation d'une ou 2 journées promotionnelles en lien avec les clubs/comités homologues. Formaliser les partenariats (convention)
<b>Indicateurs d'évaluations</b>	Traitement des résultats	Nombre de conventions	Nombre de conventions	Nombre de conventions

		réactualisées - Nombre de clubs/CD homologues engagés	nouvellement signées Nombres de clubs/CD homologues engagés	nouvellement signées Nombres de clubs/CD homologues engagés
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 1.4</b>	<b>Développement d'une offre de pratique Sport Santé à travers la Maison Sport Adapté de la Ligue</b>			
<b>Actions</b>	<p>Organisation de journée de sensibilisation Sport Santé</p> <p>Test de condition physique</p> <p>Intégration du CDSA 82 au comité de pilotage de la MSS</p>	<p>Organisation de journée de sensibilisation Sport Santé</p> <p>Test de condition physique, utilisation des outils et de la plateforme GOOVE</p> <p>Participation du CDSA 82 au comité de pilotage de la MSS.</p>	<p>Organisation de journée de sensibilisation Sport Santé</p> <p><b>MSS</b> : Accueil, évaluation et orientation des personnes souhaitant pratiquer une APSA régulière.</p>	<p>Organisation de journée de sensibilisation Sport Santé</p> <p><b>MSS</b> : Accueil, évaluation et orientation des personnes souhaitant pratiquer une APSA régulière.</p>
<b>Indicateurs d'évaluations</b>	<p>Nombre de journées organisées</p> <p>Nombre de tests réalisés</p>	<p>Nombre de journées organisées</p> <p>Nombre de tests réalisés</p> <p>Nombre de participation au réunion MSS</p>	<p>Nombre de journées organisées</p> <p>Nombre de tests réalisés</p> <p>Nombre de participation au réunion MSS</p>	<p>Nombre de journées organisées</p> <p>Nombre de tests réalisés</p> <p>Nombre de participation au réunion MSS</p>

<b>AXE 2</b>		<b>FAVORISER L'ENGAGEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL, PSYCHIQUE ET/OU PRÉSENTANT DES TSA, DANS LA PRISE DE RESPONSABILITÉ AU SEIN DE LA VIE ASSOCIATIVE FÉDÉRALE</b>			
<b>Années</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 2.1</b>	<b>Favoriser l'engagement des personnes en situation de handicap mental dans le mouvement sportif fédéral</b>				
<b>Actions</b>	Création d'un Conseil Consultatif des Sportifs Départemental  Organisation du Conseil Consultatif des Sportifs : - 1 CCSD adulte  Implication sur nos manifestations d'envergures	Organisation du Conseil Consultatif des Sportifs : - 2 CCSD (1 jeune + 1 adulte)  Accompagner un représentant sur le CCSR  Présence d'un groupe de supporters sur notre CF  Implication sur nos manifestations d'envergures	Organisation du Conseil Consultatif des Sportifs : - 2 CCSD (1 jeune + 1 adulte)  Accompagner un représentant sur le CCSR  Présence d'un groupe de supporters sur notre CF  Implication sur nos manifestations d'envergures	Organisation du Conseil Consultatif des Sportifs : - 2 CCSD (1 jeune + 1 adulte)  Accompagner un représentant sur le CCSR  Présence d'un groupe de supporters sur notre CF  Implication sur nos manifestations d'envergures	
<b>Indicateurs d'évaluations</b>	Nombre de CCDS Nombre de sportifs impliqués sur le CCDS Nombre de sportif bénévoles sur les manifestations	Nombre de CCDS Nombre de sportifs impliqués sur le CCDS Nombre de sportif bénévoles sur les manifestations Nombre de supporters	Nombre de CCDS Nombre de sportifs impliqués sur le CCDS Nombre de sportif bénévoles sur les manifestations Nombre de supporters	Nombre de CCDS Nombre de sportifs impliqués sur le CCDS Nombre de sportif bénévoles sur les manifestations Nombre de supporters	
<b>OBJECTIF SPECIFIQUE 2.2</b>	<b>Former les sportifs à de nouveaux rôles au sein de la vie associative</b>				
<b>Actions</b>	Présenter aux sportifs le rôle et fonction du CDSA 82, les missions des élus. Présenter les différentes fonctions auxquels ils peuvent accéder (entraîneur, officiel, dirigeant...)	Recenser les sportifs qui souhaiteraient accéder aux fonctions de dirigeant, entraîneur, officiel...	Accompagner les sportifs qui souhaiteraient accéder aux fonctions de dirigeant, entraîneur, officiel... sur les formations proposées par l'OF de la LSAO.	Accompagner les sportifs qui souhaiteraient accéder aux fonctions de dirigeant, entraîneur, officiel... sur les formations proposées par l'OF de la LSAO. Intégration de sportifs au Comité Directeur du CDSA92.	
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	Nombre de personnes sensibilisés	Nombre de personnes recensées.	Nombre de personnes	Nombre de personnes	

	aux fonctions de dirigeant, entraîneur, officiel...		accompagnées. Nombre de personnes formées	accompagnées. Nombre de personnes formées Nombre de personnes au CoDir
--	--	--	--	--

AXE 3	RÉUSSIR L'HÉRITAGE PARTAGÉ DES GLOBAL GAMES 2023 ET DES JEUX PARALYMPIQUES 2024			
Années	2022	2023	2024	2025
OBJECTIF SPECIFIQUE 3.1	<b>Contribuer à la détection des sportifs à fort potentiel</b>			
<b>Actions</b>	Réflexion à une démarche de repérage des sportifs à fort potentiel en lien avec le coordinateur PERF.	Mise en œuvre d'une démarche de repérage des sportifs à fort potentiel en lien avec le coordinateur du PERF	Organisation de journée de détection dans les sports de reconnu de haut niveau : Para Athlétisme Adapté et Para Tennis de Table Adapté.	Organisation de journée de détection dans les sports de reconnu de haut niveau : Para Athlétisme Adapté et Para Tennis de Table Adapté  Accompagnement des sportifs détectés sur le projet de Haut Niveau.
<b>Indicateurs d'évaluations</b>	Nombre de réunion	Implication du CTF dans la CR SAJ et les travaux du PERF au sein de l'ETR	Implication du CTF dans la CR SAJ et les travaux du PERF au sein de l'ETR Nombre de journées de détection organisées	Implication du CTF dans la CR SAJ et les travaux du PERF au sein de l'ETR Nombre de journées de détection organisées Nombre de sportifs détectés et accompagnés
OBJECTIF SPECIFIQUE 3.2	<b>S'appuyer sur le prestige et la dynamique des GG 2023 et JP 2024 pour améliorer la reconnaissance du SA</b>			
<b>Actions</b>	Sensibilisation et communication auprès des partenaires.	Sensibilisation et communication auprès des partenaires	Sensibilisation et communication auprès des partenaires.	Sensibilisation et communication auprès des partenaires.

		Participation à la Semaine Olympique et Paralympique	Participation au Semaine Olympique et Paralympique	Maintien des liens entre le secteur médico-social et les Établissement Scolaire
		Organisation de pratique partagée entre EMS et Établissement Scolaire	Organisation de pratique partagée entre EMS et Établissement Scolaire	
<b>Indicateurs d'évaluations</b>	Nombre de sensibilisation organisée	Nombre de sensibilisation organisée Implication dans la SOP Nombre de lien effectué entre EMS et ES	Nombre de sensibilisation organisée Implication dans la SOP Nombre de lien effectué entre EMS et ES	Nombre de sensibilisation organisée Nombre de lien effectué entre EMS et ES

## 5. COMMUNICATION

Un travail important de communication doit être mené sur la prochaine olympiade permettant ainsi de contribuer au développement et à la reconnaissance du Sport Adapté aux différents échelons : national, régional et local.

En effet, malgré le développement de l'offre de pratique grandissante, de la reconnaissance des pouvoirs publics en l'égard du Sport Adapté, le manque de visibilité est néanmoins à souligner.

La stratégie utilisée en communication s'appuie sur le recrutement d'un alternant qui s'attachera à gérer les réseaux sociaux, à créer un site internet, à actualiser nos plaquettes, à créer des visuels pour nos événements et à assurer le suivi de relations presse et partenaires.



**Facebook et Instagram** : Le CDSA 82 a ses propres pages qu'il alimente régulièrement.

**Plaquette** : actualisation de notre plaquette et diffusion.

**Relations presse** : Un dossier de presse compilant l'ensemble des articles de presse parus dans le département sur les actions du Sport Adapté est réalisé quotidiennement.

**Site internet** : en cours de construction, il sera opérationnel avant la fin de l'Olympiade.

## Comité Départemental Sport Adapté Tarn et Garonne

Siège Social

10 rue Johannes Gutenberg

82000 Montauban

☎ : 06 30 93 90 61



: [cdsportadapte82@gmail.com](mailto:cdsportadapte82@gmail.com)

Affiliée Fédération Française Sport Adapté

Association Loi 1901 - N°Siret : 4477 90 37 9000 54 – Code APE : 936C